



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025**

AFFAIRE N° 15-20250905

**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SIGNER LA
MODIFICATION DE CONTRAT N° 1 AU LOT 1 DU MARCHE M.2022.016-AS
« REALISATION D'UNE HALTE ROUTIERE A LA PLAINE DES CAFRES
SUR LA COMMUNE DU TAMPON »**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de septembre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 29 août 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : **48**

Présents : **31**

Absents représentés : **11**

Absents : **06**

Déport des conseillers
intéressés à l'affaire ou
ne prenant pas part au
vote : **03**

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 41-20250905 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250905), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée, LEBON David, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil.

LAFOSSE Camille.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PAYET-TURPIN Francemay représentée par MAUNIER Daniel, FONTAINE Véronique représentée par DIJOUX-RIVIERE Mimose, LEBON Jean Richard représenté par GONTHIER Charles Emile, ROMANO Augustine représentée par TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 42 à l'affaire n° 50-20250905).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, HOAREAU Sylvain représenté par VIENNE Axel, K/BIDI Emeline représentée par JAVELLE Blanche Reine, LEICHNIG Stéphanie représentée par HUET Marie-Josée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, MUSSARD Harry, LEJOYEUX Marie Andrée, FULBERT GERARD Gilberte, LEVENEUR Inelda.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 15-20250905**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SIGNER LA MODIFICATION DE
CONTRAT N° 1 AU LOT 1 DU MARCHÉ M.2022.016-AS « REALISATION D'UNE HALTE
ROUTIERE A LA PLAINE DES CAFRES SUR LA COMMUNE DU TAMPON »****Rappel concernant le marché initial**

Le Président rappelle que le 2 novembre 2022, la CASUD a conclu avec la SPL Maraina, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'aménagement de la gare routière de la Plaine des Cafres.

Dans ce contexte, la SPL Maraina a lancé une consultation pour un marché de travaux le 17 novembre 2022. Cette consultation est décomposée en deux lots :

- Lot 1 : VRD,
- Lot 2 : Batiment.

Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux d'aménagement de la halte routière.

Les principaux objectifs du projet d'aménagement de la future halte et de ses abords sont :

- Développer et renforcer l'intermodalité de l'ensemble des modes de transports,
- Redonner la primauté aux piétons en redéfinissant l'emprise de la voiture,
- Sécuriser l'accès et le parcours des transports collectifs (bus urbains et cars départementaux),
- Moderniser et valoriser les espaces publics du quartier,
- Allier pôle d'échange multimodal et vie de quartier,
- Recréer une centralité sur le quartier, un espace de rencontres, un espace de vie,
- Redynamiser le quartier, renforcer son rôle de porte d'entrée,
- Promouvoir l'image de la ville et de l'agglomération.

Afin de répondre à ces objectifs et d'anticiper les évolutions à la fois du quartier et du futur pôle d'échange, les grands principes de l'opération sont les suivants :

- Création d'une nouvelle Halte routière lisible, continue et accessible à la Plaine des Cafres se situe sur la D70 au niveau de l'intersection Rue Raphael Douyère / Chemin Ah Kit, sur les par-celles DH n°111 et 105 d'une superficie d'environ 3000 m²,
- Requalification des espaces publics,
- Reprise de la chaussée et création de trottoirs en lien avec la Route Départementale 70,
- Aménagement de la route Départementale R70 comprenant un carrefour giratoire avec le chemin Roland Fabien Hoarau

- Déviation du chemin Ah Kit sur le nouveau giratoire

Le lot n°1 : Travaux de VRD comprend les prestations suivantes :

- les installations générales et études d'exécution,
- les terrassements généraux,
- la réalisation du réseau pluvial,
- la réalisation d'un assainissement autonome,
- la réalisation d'un réseau AEP,
- la réalisation du génie civil pour réseau NTIC et telecom,
- La réalisation du réseau d'éclairage public,
- l'aménagement des voiries,
- les travaux d'enrobé,
- les aménagements paysagers.

Le marché de travaux du lot 1 a été notifié à l'entreprise LAMOLY le 30/05/2023 pour un montant de 1 943 685.33 euros HT.

Article 1 - Objet de la présente modification de contrat

Le présent avenant vise à acter :

- Le nouveau montant du marché, tenant compte des prestations supplémentaires et des adaptations apportées ;
- la prolongation du délai contractuel, justifiée par ces modifications.

Les modifications sont listées ci-après.

Travaux supplémentaires nécessaires en cours de réalisation

Au cours de l'exécution du chantier, des travaux supplémentaires se sont révélés indispensables en raison de circonstances imprévues, à savoir :

- la nécessité d'effectuer des investigations réglementaires pour la recherche d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les enrobés rendus nécessaire suite à la démolition du chemin Ha Kit.
- ajout d'un poteau incendie supplémentaire à la demande du SDIS
- la découverte de conditions géotechniques défavorables et la nécessité de purger le matériau sur une profondeur moyenne de 1 mètre.
- la présence de réseaux aériens, nécessitant leur enfouissement pour permettre la bonne exécution du projet.

Modifications apportées au programme

Par ailleurs, des modifications du programme initial ont été intégrées afin d'améliorer la sécurité du site et de ses usagers. Ces ajustements, à caractère technique et fonctionnel, n'altèrent pas la nature globale de l'opération.

Les principales modifications sont les suivantes :

- déplacement du bâtiment d'accueil à l'arrière de la parcelle, avec création d'une entrée supplémentaire via le chemin ah kit ;
- positionnement des quais à l'avant du bâtiment ;

- répartition des quais : 4 pour les minibus et 4 pour les grands bus ;
- création d'une seconde sortie au niveau du giratoire ;
- franchissement de la ravine par une buse pe annelée dn1200, accompagnée d'un fossé à ciel ouvert, en remplacement du cadre initial 1,5 m x 1,5 m ;
- collecte des eaux pluviales par un caniveau à grille ;
- remplacement du bassin de rétention enterré par un bassin à ciel ouvert ;
- plantation d'un arbre de 4 m de haut sur pied dans l'ilot
- suppression du séparateur à hydrocarbures et du bac dégraisseur.

Article 2 – Incidence financière

1. Prestations supplémentaires imprévues

Nature des prestations	Montant €/HT
Étude HAP et analyse d'amiante dans les enrobés	9 500 €
Étude de dimensionnement de la chaussée	4 500 €
Étude et essais de plaques complémentaires	8 500 €
Fourniture et pose d'un géotextile de renforcement	27 000 €
Fourniture et mise en œuvre d'un Poteau incendie avec disconnecteur yc compris regard	10 200 €
Réseau TPC 160	8 100 €
Réseau TPC 75 x2	3 200 €
Voirie purge 0/80	69 580 €
Parvis purge en grave 0/80	7 700 €
Total prestations imprévues	148 280 €

2. Ajustements liés aux modifications du programme

- ✓ Plus-values : 99 703,60 € HT
- ✓ Moins-values : -117 689,38 € HT
- ✓ Solde net : -17 985,78 € HT

Montant total de l'avenant n° 1

Désignation	Montant HT
Prestations supplémentaires imprévues	148 280 €
Ajustements liés aux modifications du projet	-17 985,78 €
Total Avenant n°1	130 294,22 €

Nouveau montant du marché

- ✓ Taux de TVA : 8,5 %
- ✓ Montant HT : 2 073 979,55 €
- ✓ Montant TTC : 2 250 267,81 €
- ✓ Augmentation par rapport au montant initial : +6,70 %

Article 3 – Incidences sur les délais

Le titulaire dispose pour l'exécution des prestations supplémentaires, d'un délai de 2 mois à compter de la date de notification du présent avenant.

Conformément à l'article L1414-4 du Code Général des collectivités Territoriales, l'avis de la Commission Ad Hoc a été requis avant la signature de la présente modification.

Le 07 août 2025, les membres de la Commission Ad Hoc présents ont émis un avis favorable à la modification n° 1 au lot 1 du marché M.2022.016-AS.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la modification de contrat n° 1 au marché M.2022.016-AS – LOT 1 « Marché de travaux relatif à la réalisation d'une halte routière à la Plaine des Cafres sur la Commune du Tampon,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président à exécuter le marché.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, M. VIENNE Axel, M. HUET Henri-Claude et M. THIEN AH KOON Patrice en tant que membres du Conseil d'administration de la SPL Maraina, ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire et ayant quitté la salle, à la majorité des suffrages exprimés (02 abstentions : Mme BASSIRE Nathalie, M. FONTAINE Gilles),

- approuve la modification de contrat n° 1 au marché M.2022.016-AS – LOT 1 « Marché de travaux relatif à la réalisation d'une halte routière à la Plaine des Cafres sur la Commune du Tampon »,**
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- autorise le Président ou le Vice-Président à exécuter le marché,**

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 02

Contre : 00

Pour : 37

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 18/09/2025